

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE**

Objet de l'appel d'offres:

PROGRAMME COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT

«BATIMENT»

—

**NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024**

—

Date et heure limites de remise des offres 25 JUIN 2021 à 11h30

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	1/86	M.CREA

Article premier - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la prestation suivante :

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

A titre indicatif, on peut prévoir que la mission débutera le 1^{er} septembre 2021 à 6h00 pour s'achever le 31 Aout 2024 à 20h00

Définition du besoin à satisfaire :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES ARTICLE 1-OBJET DU MARCHE-NATURE DES PRESTATIONS 1.1 - OBJET DU MARCHE

La commune de CAZERES sur Garonne, envisage de confier le nettoyage des locaux à usage scolaire à un prestataire extérieur. Les prestations à réaliser sont essentiellement le nettoyage:

- des sols
- Des vitres
- Des mobiliers
- Des appareillages sanitaires
- Des appareils électroménagers
- Des Objets éducatifs quelqu'en soit la nature
- Des différents composants des bâtiments (Menuiseries, plinthes etc...) dans l'ensemble des salles et pièces composant les groupes scolaires. Seuls les locaux techniques ne font pas l'objet du présent marché.

La commue de Cazères possède 3 groupes scolaires :

- Le groupe scolaire des capucins comportant une école primaire et une maternelle
- Le groupe scolaire de la croix des oliviers
- L'école de l'Houride composée d'un unique établissement primaire.

Il est à noter que la commune à adopter une démarche de protection de l'environnement et que les produits de nettoyage sont soumis à l'approbation préalable du maitre d'ouvrage. Ces produits seront ISO 14 000 et devront être de nature biologique.

Ce marché concerne les années scolaires 2021-2022 2022-2023 2023-2024

Article premier bis - Visite des lieux

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	2/86	M.CREA

Il n'y aura pas de visite des lieux, en raison du contexte sanitaire.

Article premier Ter - Renseignements complémentaires

Aucune question par voie téléphonique ne sera prise en compte

Toutes les questions devront être posées par écrit avant le 11 JUIN 2021 à 12h00, à l'adresse suivante : www.ladepeche-marchespublics.fr
. Les précisions apportées ne pourront être que de nature à affiner le besoin ou à préciser les ambiguïtés possibles du dossier.

Article 2 - Conditions de la consultation

2-1-Mode de la consultation

Appel d'offres passé par marchés à procédure adaptée. La consultation est lancée sans variante possible. Les entreprises postulant au présent marché devront être agréées pour l'emploi de travailleurs en réinsertion.

2-2-Maitrise d'œuvre

La commune de Cazères

2-3-Tranches – Lots – Forme juridique de l'attribution

2-3-1-Décomposition en tranches

Sans objet

2-3-2-Décomposition en lots

Le présent marché est un marché à lot unique

2-3-3-Forme juridique de l'attribution

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires.

2-4-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Il sera fait mensuellement à terme échu selon la règle de 1/12eme de la prestation annuelle.

2-5-Compléments à apporter au CCTP

L'entrepreneur n'a pas à apporter de compléments au CCTP

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	3/86	M.CREA

2-6-Variantes-Options

2-6-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2-6-2-Options

Le présent marché comporte une option : Ménage du primaire du groupe scolaire des capucins

2-7-Durée du marché - délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à l'article 3 du cadre d'acte d'engagement.

2-8-Modification de détail au dossier de consultation

Aucune modification du dossier de consultation par les entrepreneurs n'est autorisée. En cas de modification du dossier de consultation par l'entrepreneur, son offre sera rejetée.

2-9-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-10-Propriété intellectuelle des projets

Sans objet

2-11-Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

2-12-Garanties Communes pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2-13-Sécurité et protection de la santé des travailleurs

L'entrepreneur devra appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité relatives au ménage dans les bâtiments.

2-14 Interdiction de soumissionner :

Conformément la réglementation en vigueur en termes d'achat public, les interdictions de soumissionner seront appliqués conformément aux dispositions des ordonnances du 6 juin 2005 article 38 et de la loi 2005-102 article 29 dite loi sur l'égalité des droits des et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2-15 Définition des besoins :

Conformément à l'esprit des marchés publics le maître d'ouvrage, dans un souci d'efficacité de la commande publique, est dans l'obligation de définir avec précision

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	4/86	M.CREA

ces besoins qui font l'objet du présent marché préalablement à toute consultation. Ces besoins sont définis à travers l'ensemble des pièces écrites du présent dossier de consultation des entreprises. Ces pièces peuvent prendre l'aspect de pièces dites contractuelles ou simplement de pièces nécessaires à l'intelligence du projet. Dans le souci du respect des principes fondamentaux régissant les marchés publics, le maître d'ouvrage a défini le niveau des besoins afin que tout candidat puisse les évaluer.

Article 3 - Présentation des offres

Il n'est pas prévu de cautionnement lors de la remise des dossiers de consultation des entreprises.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Pièces de la maîtrise d'ouvrage

AE : Acte d'engagement et ses annexes (Mémoire technique et attestation de visite des lieux)

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes.

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes

L'annexe 7 est fournie en format PDF.

Pièces ajoutées par les candidats

Les notices techniques des produits de nettoyage envisagés

Les modalités de protection de la santé et de sécurité du travail sous la forme d'un PPSPS

Numéro d'agrément certifiant que l'entreprise a recours à de l'insertion professionnelle.

Copie du jugement en cas de redressement judiciaire.

Assurances :

- une assurance en responsabilité civile.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de concourir aux marchés publics
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées de concourir aux marchés publics
- les attestations fiscales et sociales,

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	5/86	M.CREA

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et l'ensemble des documents remis dans les enveloppes de candidatures seront soit rédigés en langues françaises soit fourni avec une traduction certifiée conforme à l'original présenté dans la langue étrangère. Afin d'éviter toute polémique seule la traduction en langue française des documents sera prise en compte. Dans le cas ou un contresens issue d'une erreur de traduction serait constaté par l'une des deux parties, seule la traduction française ferait foi. L'ensemble des pièces du Dossier de Consultation devra être retournée en intégralité dans l'offre, dûment signées et remplies ainsi que paraphées à toutes les pages, permettant ainsi d'attesté que l'entrepreneur ou le mandataire du groupement d'entreprise a bien pris en compte l'ensemble du présent DCE pour établir son offre.

Tout dossier non présenté sous cette forme

Article 4 - Jugement des offres

Préambule : Chaque lot du marché est examiné individuellement. Aucune remise financière ou amélioration conditionnelle qu'elle soit technique, administrative, sociale ou économique ne sera accepté sous réserve d'attribution de plusieurs lots du présent marché.

En cas de discordance constatée dans une offre, seules les indications portées en lettres sur la le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications en chiffres de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir de la décomposition du prix global forfaitaire ou de l'état des prix forfaitaires et/ou du bordereau des prix unitaires, qui sera pris en considération. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- C1 =Prix (40%)
- C2 = Valeur technique (30%)
- C3 =temps annuel proposé pour l'ensemble des écoles (30%)

Les offres seront jugées à l'offre la mieux-disante en tenant compte des critères ci avant cités et affecté des coefficients liés à leur rang. Une note sur 100 sera attribuée à chaque offre conforme. Le calcul des points obtenus se fera de la manière suivante :

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	6/86	M.CREA

- ✓ La meilleure offre sur le critère se verra attribuer une note de 100 points bruts. Les autres se verront retirés autant de points que de pourcentage d'écart par rapport à la valeur du critère considéré. Ces notes seront identifiées (Nc)
- ✓ Une fois les critères analysés, les notes seront pondérées par le coefficient Cn du critère considéré.
- ✓ La note finale sera déterminée par la formule suivante :

Note finale : $\sum(cn*Nc)$

Cas particulier de la valeur technique de l'offre :

Les candidats devront remplir le tableau correspondant à l'acte d'engagement et fournir une note détaillée sur la méthodologie de travail envisagée, dont la trame principale est définie dans l'acte d'engagement.

Les offres anormalement basses d'un point de vue financier pourront faire partie du classement final aux seules justifications suivantes :

- ✓ Mode de fabrication des produits ou modalités de réalisation des prestations
- ✓ Conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour la réalisation des prestations du présent marché
- ✓ Originalité de l'offre
- ✓ Dispositions relatives aux conditions de travail
- ✓ Obtention d'une aide de l'Etat par le candidat.

Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront transmises à l'adresse électronique suivante : www.ladepeche-marchespublics.fr

Le dossier en plus de l'offre (AE/CCAP/CCTP...) devra contenir :

La lettre de candidature

La déclaration du candidat volet DC 4 et DC 5

Copie du jugement en cas de redressement judiciaire. Assurances :

- ✓ une assurance en responsabilité civile.
- ✓ une assurance de dommage.

Les déclarations sur l'honneur suivantes :

- ✓ une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de postuler à un appel d'offre public, et d'être retenu le cas échéant.

Attestations

- ✓ les attestations fiscales

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	7/86	M.CREA

✓ Attestations sociales,

Le dossier de référence : Certificats de capacité, listing de référence, etc.

Le mémoire technique : contenant moyens humains et techniques, l'historique de la société et l'évolution de son chiffre d'affaires pour le 3 dernières années.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions ne lui permettant pas de postuler et d'être retenu le cas échéant à une procédure d'achat public,
- les attestations fiscales et sociales,

Fait à CAZERES SUR GARONNE	Le MAIRE
Le 3 MAI 2021	Michel OLIVA

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	8/86	M.CREA

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Article premier - Contractant(s)

A. POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms) :

.....

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (2) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

Ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale NAF (1) :

B. POUR LES SOCIETES

Je soussigné :

M.....

Agissant au nom et pour le compte de

Au capital de

Adresse du siège social :

.....

.....

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

Code d'activité économique principale NAF (1) :

C. POUR LES GROUPEMENTS SOLIDAIRES

Nous Soussignés :

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	10/86	M.CREA

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus au Nouveau Code de la commande publique :

- m'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous) est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

- (1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.
(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

Article 2 - Prix

2-1 MONTANT DU MARCHÉ

Année 2021

- Montant hors TVA sans option :
.....E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
.....
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA de l'option :
.....E (en chiffres)

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	11/86	M.CREA

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA total avec option :E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

Année 2022

- Montant hors TVA sans option:E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	12/86	M.CREA

- Montant hors TVA de l'option :
.....E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA total avec option :
.....E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

Année 2023

- Montant hors TVA sans option :
.....E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	13/86	M.CREA

.....
 .
) (en lettres)

- Montant hors TVA de l'option :
E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
 ..
) (en lettres)

- Montant hors TVA total avec option :
E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
 ..
) (en lettres)

Année 2024

- Montant hors TVA sans option :
E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	14/86	M.CREA

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA de l'option :E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA total avec option :E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

Montant total du marché pour l'ensemble des années

- Montant hors TVA :E (en chiffres)

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	15/86	M.CREA

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA de l'option :E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

- Montant hors TVA total avec option :E (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit :E(en chiffres)

- Montant TVA incluse :E (en chiffres)

(.....
..
.....)
.....) (en lettres)

2-2 PRESTATIONS SOUS-TRAITEES DESIGNEES AU MARCHE

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	16/86	M.CREA

- Les annexes n°

.....
du présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous traitant concerné pourra présenter en nantissement.

- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

- Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

.....
.....E
.....

(en lettres)

2-3 PRESTATIONS SOUS-TRAITEES ENVISAGEES

✓ En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement

Nature de la prestation	Montant de la prestation (TVA incluse)

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	17/86	M.CREA

Soit un Total TTC:

2-4 CREANCE PRESENTEE EN CESSION OU NANTISSEMENT

- Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de:

(en chiffres)

.....E

(en lettres)

(.....

.....)

.....) TVA incluse.

Article 3 - Durée du marché-délais d'exécution- Délais de garantie-Adresse de livraison des produits et matériels

Les prestations débutent le 1^{er} Septembre 2021 à 6h00 du matin et s'achèveront le 31 Aout 2024 à 22h00. Un ordre de service sera émis pour prescrire de débiter les prestations.

Les délais doivent être calculés quelque soit la durée de la journée de travail réglementaire et en tenant compte de la réduction du temps de travail. Il s'appliquent à la tranche considérée. En cas de non respect constaté sur l'engagement de l'entrepreneur des pénalités lui seront appliquées selon les modalités définies au CCAP

Temps minimum proposés par l'entreprise

Ouvrage	Temps de nettoyage pour prestation journalière	Temps de nettoyage pour prestation hebdomadaire	Temps de nettoyage pour prestation de vacances scolaires	Surfaces
Groupe scolaire des capucins Primaire				1200 m2
Groupe scolaire des capucins maternelle				1350 m2

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	18/86	M.CREA

Groupe scolaire de l'Hourride				850 m2
Groupe Scolaire de la croix de l'olivier				1400 m2

Article 4 - Paiements

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3.4 du Marché (CCAP).

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :
du compte ouvert au nom de :

.....
.....

Désignation du compte à créditer :

Etablissement :

.....
.....
.....

Agence :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

N° du Compte :

.....
.....

Code Banque

.....

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	19/86	M.CREA

Code guichet

.....
Clé RIB

.....
En cas de groupement, le compte sera un compte commun. Toutefois le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L'(es) entreprise(s) désignées ci-après :

- ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5.2 du CCAP :

.....
refuse(nt) de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5.2 du CCAP :

.....
J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie :

- à mes/nos torts exclusifs, ne pas tomber :
 - aux torts exclusifs de la société (ou du groupement économique) pour laquelle j'interviens, que celle-ci ne tombe pas :
 - aux torts exclusifs des sociétés pour lesquelles nous intervenons, que celles-ci ne tombent pas :

- ✓ sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 concernant les infractions au code général des impôts.
- ✓ Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du code du travail (modifié par le décret N° 92.508 du 11.06.92).
- ✓ « Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L324-10, L 341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail. »

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	21/86	M.CREA

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

A l'entreprise

Sise :

Pour une durée de _____

A compter du _____

A CAZERES SUR GARONNE LE :

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	22/86	M.CREA

ANNEXE N° .. / Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)

MARCHE

- Titulaire :

.....

..

- Objet :

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :

.....

.

.....

.

.....

.

- Montant TVA comprise :

.....

.

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

..

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	23/86	M.CREA

.....
 ..
 - Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....
 ...

 ...
 - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

.....
 .
 - Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers

.....
 .
 - Adresse :

.....
 ..
 - Compte à créditer :

.....
 ..
 - Nom et adresse de la banque

.....
 .
 - Code établissement

.....
 .
 - Code guichet

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	24/86	M.CREA

- N° de compte

.....

- Clé RIB

.....

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

.....

.....

- Date (ou mois) d'établissement des prix :

.....

- Modalités de variation des prix :

.....

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
voir CCAP

AUTRES RENSEIGNEMENTS

L'ENTREPRENEUR TITULAIRE

LE SOUS-TRAITANT

A _____, le _____

A _____, le _____

Personne habilitée à donner les renseignements au Nouveau Code de la

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	25/86	M.CREA

**commande publique :
Directeur des Services techniques de CAZERES sur Garonne**

**Ordonnateur :
Monsieur le Maire de CAZERES sur Garonne .**

**Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur le Trésorier Payeur de Cazères sur Garonne**

LE REPRESENTANT LEGAL

A _____ , le _____

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	26/86	M.CREA

ANNEXE N° .. / Annexe à l'acte d'engagement en cas de variante de règlement

A/ Mode de règlement retenu par le maître d'ouvrage (à remplir obligatoirement)

PAIEMENTS PAR VIREMENT

Délai de mandatement des acomptes 30 jours maximum

Délai de mandatement du solde 30 jours maximum

Montant proposé de l'offre TVA incluse E

B/ Mode(s) de règlement proposé(s) par le candidat

PAIEMENT PAR L.C.R.

Délai d'autorisation d'émettre la LCR : 30 jours

Echéance de paiement proposée par le maître de l'ouvrage : 30 jours

Montant proposé de l'offre TVA incluse : E

Première échéance de paiement proposée : jours

Montant proposé de l'offre TVA incluse : E

Deuxième échéance de paiement proposée : jours

Montant proposé de l'offre TVA incluse : E

à, le

Le(s) contractant(s)

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	27/86	M.CREA

OPERATION :

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

ANNEXE II

A joindre impérativement à l'acte d'engagement sous peine de rejet de l'offre

Description du mémoire technique à joindre à l'acte d'engagement nécessaire à l'analyse de l'offre.

Le mémoire technique doit suivre le plan suivant et renseigner les différents paramètres :

1-Moyens Humains et techniques

- Fiches techniques des matériels utilisés
- Fiches techniques des produits utilisés
- Organigramme détaillé de la société
- Liste des personnes réalisant les prestations et de leur encadrement avec les curriculum Vitae

2- Références

- Fournir au moins 5 certificats de capacité permettant d'attester par des maitres d'ouvrage public que l'entreprise peut réaliser les prestations du présent marché.

3- Méthodologie

- Fournir une note détaillée des modalités de réalisation des prestations pour chacune des écoles en précisant pour chaque prestation les matériels, les produits, les personnels employés et les temps consacrés lors des différents types de nettoyages demandés au CCTP du présent marché.
- Préciser les modalités d'interventions en cas de défaillance d'un agent, et les délais de retour à une situation normale. Il est demandé de préciser le mode de fonctionnement en cette situation dégradée et ses incidences pour le maitre d'ouvrage.

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	28/86	M.CREA

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

(C.C.A.P.)

COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE

Objet de l'appel d'offres :

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT

«BATIMENT»

**NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024**

Ne pas oublier de
parapher la page dans
la case de droite

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	29/86	M.CREA

Article premier - Objet du marché - Dispositions générales - Intervenants

La présente consultation concerne la prestation suivante :

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

A titre indicatif, on peut prévoir que la mission débutera le 1^{er} septembre 2021 à 6h00 pour s'achever le 31 Aout 2024 à 20h00

Définition du besoin à satisfaire :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES ARTICLE 1-OBJET DU MARCHE-NATURE DES PRESTATIONS 1.1 - OBJET DU MARCHE

La commune de CAZERES sur Garonne, envisage de confier le nettoyage des locaux à usage scolaire à un prestataire extérieur. Les prestations à réaliser sont essentiellement le nettoyage:

- des sols
- Des vitres
- Des mobiliers
- Des appareillages sanitaires
- Des appareils électroménagers
- Des Objets éducatifs quelqu'en soit la nature
- Des différents composants des bâtiments (Menuiseries, plinthes etc...) dans l'ensemble des salles et pièces composant les groupes scolaires. Seuls les locaux techniques ne font pas l'objet du présent marché.

La commue de Cazères possède 3 groupes scolaires :

- La maternelle des capucins
- Le groupe scolaire de la croix des oliviers
- L'école de l'Houride composée d'un unique établissement primaire.

Il est à noter que la commune à adopter une démarche de protection de l'environnement et que les produits de nettoyage sont soumis à l'approbation préalable du maitre d'ouvrage. Ces produits seront ISO 14 000 et devront être de nature biologique.

Ce marché concerne LES ANNEES SCOLAIRES Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

1-1-2 Adresse de livraison

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	30/86	M.CREA

Sans objet

1-1-3 Conditions de livraison

Sans objet

1- 2- Tranches et Lots

Sans objet

1- 3 - Forme et durée (marchés à bons de commande)

Sans objet

1- 4- Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par la commune de Cazerres

1- 7- Sous-traitance

Le titulaire est habilité à sous traiter ses ouvrages, provoquant obligatoirement le paiement direct de celui-ci pour des prestations supérieures à 605 ETTC.

L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par le maître de l'ouvrage (article 3-6.1 du présent CCAP).

L'acceptation de l'agrément d'un sous-traitant ainsi que les conditions de paiement correspondant est possibles en cours de marché selon les modalités définies à l'article 2.4 du CCAG et 3-6.1 du présent CCAP.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché (Article 49 du CCAG).

1- 8 – Cotraitance

En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise des candidatures, toutefois seront admis des groupements constitués d'entreprises retenues et autorisées à remettre une offre.

1- 9 - Ordre de service

Il sera fait application des dispositions du CCAG fs

Article 2 - Pièces constitutives du marché

2 – 1 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

a) Pièces Communes contractuelles :

AE : Acte d'engagement et ses annexes (Mémoire technique et attestation de visite)

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes.

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes.

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	31/86	M.CREA

Annexe 7 au format PDF

Pièces ajoutées par les candidats

Les fiches techniques des matériels et des produits utilisés

Les dispositions nécessaires à assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sous la forme d'un PPSPS

b) Pièces générales contractuelles (les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3-5-2 du présent CCAP) :

- Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux marchés publics de prestations ;
- Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations dans sa dernière version ;
- Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux prestations de fournitures et services dans sa dernière version ;

Ces pièces ne sont pas jointes au dossier, le soumissionnaire étant censé les connaître.

2 – 2 - Pièces non contractuelles mais à remettre avec l'offre

Sans objet

<p>Article 3 - Prix et mode d'évaluation des ouvrages- Variation dans les prix- Règlement des comptes</p>
--

3 – 1 - Répartition des paiements

L'acte d'engagement indique ce qui doit être réglé respectivement :

- à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
- à l'entrepreneur mandataire, ses cotraitants et leurs sous-traitants.

3 – 2 - Tranche(s) conditionnelle(s)

Sans objet

3 – 2 – 1 - Limite de notification

Sans objet.

3 – 2 – 2 - Absence d'affermissement d'une tranche

Sans objet.

3 – 2 – 3 - Retard dans l'affermissement d'une tranche

Sans objet.

<p>Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite</p>	
--	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	32/86	M.CREA

3 – 3 - Contenu des prix - Mode d'évaluation des ouvrages et règlement des comptes - Prestations en régie

3 – 3 - 1- Contenu des prix

Les prix du marché sont hors TVA.

Les prix remis par l'entreprise comprennent obligatoirement :

- * les frais d'assurances,
- * la valeur de main d'œuvre, y compris toutes charges sociales,
- * les frais effectués en dehors des heures normales,
- * les réparations des dommages effectués par l'entreprise et non couvertes par les assurances, en particulier les franchises devront être incluses,
- * la location et la mise en œuvre de tous les matériaux pour ouvrage y compris transports
- * les frais d'outillage (y compris double transport, avaries, pertes) équipements, fournitures d'énergie, frais d'entretien, de réparations et de fonctionnement, location des véhicules ou autres etc...
- * les prix remis par l'entreprise sont réputés forfaitaires, ils tiennent compte également de tous les aléas notamment ceux résultant des arrêts de prestations, en raison des circonstances particulières décidées soit par l'entrepreneur lui-même, soit par l'ingénieur.

3 – 3 – 2 - Prestations fournies gratuitement à l'entreprise

Dans l'hypothèse où l'entreprise exécute des prestations gratuitement dans le cadre du marché, elle devra adresser un certificat au maître d'ouvrage au plus tard 15 jours calendaires après la dernière facturation. L'entrepreneur ne pourra prétendre de la part du maître d'ouvrage à l'annulation des pénalités éventuellement encourues.

3 – 3 – 3 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

3 – 3 – 4 - Obligations Communes du titulaire

Dans les 20 jours à compter de la date de notification, l'entrepreneur devra fournir sur demande du maître d'œuvre tout document permettant au maître d'ouvrage d'avoir des informations complémentaires sur les prix proposés par l'entrepreneur (sous-détail de chacun des prix du bordereau des prix unitaires, décomposition de l'état de certains prix, de l'état des prix forfaitaires selon la décomposition type jointe).

3 – 3 – 5 - Prestations en régie

Sans Objet

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	33/86	M.CREA

3 – 3 – 6 - Règlement des comptes - Paiements

Les prestations seront payées par 1/12eme annuel, mensuellement à terme échu pour la tranche ferme.

3 – 3– 7 - Prestations comportant un délai important de fabrication ou de stockage en usine

Sans objet.

3 – 3 – 8 - Approvisionnements

Les stipulations du CCAG-fs sont applicables.

3 – 4 - Variation dans les prix

3-4-1-Type de variation des prix

Les prix sont fermes et actualisables.

3-4-2-Mois d'établissement des prix

Les prix sont réputés établis sur la base du mois précédant le mois de remise de l'offre appelé "mois zéro".

3-4-3-Choix des index de référence

Indice Insee, cout des ménages hors tabac

3 – 4 – 4 - Modalités d'actualisation des prix

Les prix de base sont actualisés, en hausse comme en baisse, dans les conditions précisées aux articles 10-41, 10-43 et 13 du CCAG par application de la formule suivante :

$$C_n = 0.15 + 0.85 * ICH_{TrevTS2n} / ICH_{TrevTS2o}$$

- C_n est le coefficient d'actualisation applicable au mois n de l'ordre de service de réaliser les prestations.
- I_o et I_n sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois n de l'ordre de service de réaliser les prestations par l'index de référence I défini au 3-5-3.

Pour la mise en œuvre de cette formule, l'ensemble des calculs sera effectué par arrondissement au millième supérieur.

3 – 4– 5 - Variation des frais de coordination

Sans objet.

3 – 4 – 6 - Variations provisoires

Pas de stipulation particulière.

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	34/86	M.CREA

3 – 4– 7- Application de la taxe à la valeur ajoutée

Les montants des acomptes mensuels et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l'exécution des prestations.

3 – 5- Paiement des cotraitants et des sous traitants

3 – 5 - 1- Désignation de sous-traitants en cours de marché

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de la personne responsable du marché l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance. En vue d'obtenir cette acceptation et cet agrément, il remet, contre récépissé, à la personne responsable du marché où lui adresse par lettre recommandée avec accusé de réception, une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue,
- le nom, la raison ou dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et le montant envisagé de chaque prestation sous-traitée. Sont précisés notamment la date d'établissement des prix et, le cas échéant, les modalités de variation de prix, le régime des avances, des acomptes, des réfections, des primes, des pénalités,
- lorsque le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant prévisionnel des sommes à payer au sous-traitant ainsi que les modalités de règlement de ces sommes.

Le silence de la personne responsable du marché, gardé pendant vingt et un jours à compter de la réception des documents susmentionnés, vaut acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Lorsqu'un sous-traitant doit être payé directement, le titulaire est tenu, lors de la demande d'acceptation, d'établir que le nantissement dont le marché a pu faire l'objet ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant.

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance sont constatés par un acte spécial signé de la personne responsable du marché et par l'entrepreneur qui conclut le contrat de sous-traitance. Si cet entrepreneur, qui conclut le contrat de sous-traitance, est un co-traitant, l'acte spécial est contresigné par le mandataire des entrepreneurs groupés.

Pour chaque sous-traitant présenté pendant l'exécution du marché, le titulaire devra joindre, en sus du projet d'acte spécial, la déclaration du candidat (volet 1 et volet 2), les différents certificats et attestations fiscales et sociales ainsi qu'une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

L'acte spécial indique :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées,
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant,

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	35/86	M.CREA

- les conditions de paiement du contrat de sous-traitance à savoir :
 - les modalités de calcul et de versement des avances et acomptes
 - la date (ou le mois) d'établissement des prix
 - les modalités de révision des prix
 - les stipulations relatives aux détails, pénalités
- primes, réfections et retenues diverses.
- le comptable assignataire des paiements,
- si le sous-traitant est payé directement, le compte à créditer,
- un certificat dûment signé attestant la prise de connaissance du Décret n°92-158 du 20 février 1992

L'agrément d'un sous-traitant ne sera recevable que sous réserve :

- Que la demande en soit faite par le titulaire dans un délai compatible avec la date prévisionnelle d'intervention du sous-traitant.

3 – 5– 2 - Modalités de paiement direct

Pour les sous-traitants du titulaire ou co-traitant, l'acceptation de la somme à payer à chacun d'entre eux fait l'objet d'une attestation, jointe en double exemplaire, au projet de décompte, signée par celui qui a conclu le contrat de sous-traitance et indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage au sous-traitant concerné ; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix, prévue dans le contrat de sous-traitance, et inclut la TVA.

Si l'entrepreneur qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire, ce dernier doit signer également l'attestation.

3 –6 - Mode de règlement

Sous réserve des dispositions prévues au 13.23 du C.C.A.G., le mandatement sera effectué dans un délai de 30 jours.

Article 4 - Délai d'exécution - Pénalités et primes

4 – 1 - Délai d'exécution des prestations

4 – 1 – 1 - Délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une période allant du 1^{er} Septembre 2021 à 6h00 au 30 Aout 2024 à 22h00. Les pénalités de retard s'appliquent sur la période relative au type de prestation demandé, à compter de la date de début de la prestation et jusqu'au jour de début de la dite prestation.

Les pénalités de retard seront appliquées sur la base de la date de notification

4 – 1 – 2 - Calendrier prévisionnel d'exécution

Sans objet

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	36/86	M.CREA

4 – 1 – 3 - Calendrier détaillé d'exécution

Sans objet

4 – 1 – 4 - Marchés à bons de commande

Sans objet.

4 – 2 - Prolongation du délai d'exécution

Sans objet

4 – 3 - Pénalités pour retard - primes d'avances

4 – 3 – 1- Pénalités pour retard

Les pénalités de retard seront de **500 euros Hors taxes par jour calendaires de retard** constaté pour l'exécution des prestations, sans aucune limite de cumul en fonction du montant du marché. Le calcul du retard se fera sur le délai global de la durée de la tranche considérée du marché.

Type de prestation		Application des pénalités
Prestation journalière	Prestation non réalisée le jour même	Pénalité appliquée à compter du jour considéré jusqu'à sa réalisation à raison de 500 €HT par jour calendaire de retard et comme le retard n'est pas rattrapable il sera déduit en sus 1/21 du montant mensuel global correspondant à une prestation non faite.
Prestation Hebdomadaire	Prestation non débutée le jour même	Pénalité appliquée à compter du jour considéré jusqu'à sa réalisation à raison de 500 €HT par jour calendaire de retard
Prestation Vacances Scolaires	Prestation non débutée le jour même	Pénalité appliquée à compter du jour considéré jusqu'à sa réalisation à raison de 500 €HT par jour calendaire de retard

4 – 3 – 2- Primes d'avances

Sans objet.

4 – 4 - Délais et retenues pour remise des documents fournis après exécution

A la réception des prestations, il est obligatoire pour les entreprises de fournir au maître d'œuvre un bilan mensuel des heures réalisées détaillant par groupe scolaire les heures de travail normales et celles réalisées en insertion, en y précisant le cumul depuis le début de l'année scolaire en cours. En cas de retard dans la remise des documents à fournir après exécution par l'entrepreneur, une retenue égale à **750 Euros H.T.** sera opérée sur les sommes.

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	37/86	M.CREA

4-5 Résiliation :

En Matière de défaillance

Le maître d'ouvrage se réserve le droit en cas de défaillance de l'entreprise ou d'un quelconque manquement d'user de son pouvoir de résiliation unilatéral. Les modalités prévues au CCAG prestations seront appliquées.

En matière de nuisance à l'image de marque du maître d'ouvrage

L'entrepreneur est tenu responsable de toute atteinte faite à l'image du maître d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des prestations, s'il est constaté que l'entrepreneur n'a pas fait appliquer les mesures du présent marché et autres demandes du maître d'ouvrage en la matière, qui lui auraient été notifiées. Communiquée par Courrier avec Accusée de Réception,

- Porté par un agent assermenté de la commune
- ✓ Remis par un agent du maître d'ouvrage ou le représentant contre récépissé
- ✓ Transmis par télécopie et confirmé par courrier recommandé
- ✓ Transmis par voie téléphonique par un agent assermenté et confirmé par courrier recommandé

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le présent marché de manière unilatérale et d'intenter une action en justice pour obtenir des dommages et intérêts.

Cette disposition s'applique à toute raison constatée par un agent communal et pour laquelle aucune pénalité n'est prévue au présent marché.

4-6 Non respect des procédures de livraison :

En cas de non respect d'une des conditions de livraison (adresse, procédure, conditionnement, date), les produits et matériels pourront être retournés à l'entrepreneur à ses frais, et moyennant une pénalité de 100 euros par jour à compter de la date de livraison, jusqu'à la nouvelle date de livraison convenue selon les conditions énoncées au présent marché.

4-7 Non respect des heures de travail d'insertion

En fin d'année scolaire, un bilan sur les heures réalisées en insertion sera fourni. En cas de non respect des heures effectuées sur lequel l'entrepreneur s'est engagé à l'acte d'engagement du présent marché, il sera appliqué une **pénalité de 50 € par heure manquante**.

Article 5 - Clauses de financement et de sûreté

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	38/86	M.CREA

5 – 1 - Retenue de garantie

Sans objet

5 – 2 - Avance forfaitaire

Sans Objet

5 – 3 - Avance facultative

Sans objet.

Article 6 - Contrôle et réception des prestations

6– 1 - Essais et contrôle des matériels et produits

Les essais et contrôles sur les matériels et produits livrés seront réalisés dans les 3 mois suivant la livraison. Si des défaillances ou des non conformités sont relevés, les produits ou matériels livrés seront remplacés aux frais de l'entrepreneur dans un délai de 1 mois à compter de la date d'envoi du courrier, le cachet de la poste faisant foi, sous réserve de l'application de la clause de résiliation unilatérale du marché

6– 2 - Livraison

Toute livraison fera l'objet de la fourniture d'un bon de livraison détaillé

6– 3 – Documents à fournir

L'entrepreneur est tenu de livrer en même temps que les produits et les matériels, les fiches de sécurité, les notices d'utilisation et de maintenance, ainsi que les plans, les brevets, les certificats d'homologation, les plans de montage, le guide de procédure de la mise en fonction. Si la mise en fonction nécessite la présence du fournisseur ou du fabricant, l'entrepreneur en fera état lors de la livraison et organisera dans un délai de un mois suivant la date de livraison, la date du bordereau de livraison faisant référence pour le calcul du dudit délais, les procédures de mise en fonction à ses frais.

6 – 5 - Délais de garantie

Conforme aux stipulations de l'article 44.1 du CCAG.

6 – 6 - Garanties Communes

Sans objet

6 – 7 - Assurances

Il sera fait application du CCAG-FS complété par le paragraphe suivant :

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations, au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie (assurance en responsabilité civile et une assurance de dommage).

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	39/86	M.CREA

6 – 8 - Résiliation

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'une résiliation unilatérale du présent contrat

Article 7 – Clause sociale

L'entrepreneur titulaire du marché devra reprendre dans son effectif, le personnel travaillant déjà au nettoyage dans les écoles et autres bâtiments faisant l'objet du marché, dans les conditions réglementaires. Dans le cas ou de nouvelles embauches sont à envisager, tout au long de la durée du présent marché, il est demandé à l'entrepreneur de réaliser des recrutements sur le territoire de la commune, en priorité. Il va de soit que la commune mettra à disposition un bureau, le temps nécessaire aux entretiens d'embauche, et réalisera une campagne de diffusion de publicité de recrutement à l'aide du panneau d'affichage électronique situé place Jules Ferry

Article 8 - Dérogation aux documents généraux

Les dérogations explicitées dans les articles désignés ci-après du CCAP sont les suivantes :

Dérogation à article 4 du CCAG par article 5-1 du marché

Dérogation à article 4-3 du CCAG par article 9-7 du marché

Dérogation à article 27-31 du CCAG par article 7-2 du marché

Dérogation à article 31-3 du CCAG par article 8-4-12 du marché

Dérogations en matière de pénalités

Dérogation en matière de résiliation du contrat

Fait à CAZERES Sur Garonne, Le

Le MAIRE

Michel OLIVA

L'entrepreneur

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Ne pas oublier de
parapher la page dans
la case de droite

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	40/86	M.CREA

(C.C.T.P.)

COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE

Objet de l'appel d'offres :

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT

«BATIMENT»

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

Ne pas oublier de parapher la page dans la case de droite	
---	--

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	1/86	M.CREA

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

La présente consultation concerne la prestation suivante :

NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024

A titre indicatif, on peut prévoir que la mission débutera le 1^{er} septembre 2021 à 6h00 pour s'achever le 31 Aout 2024 à 20h00

Définition du besoin à satisfaire :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES ARTICLE 1-OBJET DU MARCHE-NATURE DES PRESTATIONS 1.1 - OBJET DU MARCHE

La commune de CAZERES sur Garonne, envisage de confier le nettoyage des locaux à usage scolaire à un prestataire extérieur. Les prestations à réaliser sont essentiellement le nettoyage:

- des sols
- Des vitres
- Des mobiliers
- Des appareillages sanitaires
- Des appareils électroménagers
- Des Objets éducatifs quelqu'en soit la nature
- Des différents composants des bâtiments (Menuiseries, plinthes etc...) dans l'ensemble des salles et pièces composant les groupes scolaires. Seuls les locaux techniques ne font pas l'objet du présent marché.

La commue de Cazères possède 3 groupes scolaires :

- La maternelle des capucins
- Le groupe scolaire de la croix des oliviers

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	2/86	M.CREA

- L'école de l'Houride composée d'un unique établissement primaire.

Il est à noter que la commune à adopter une démarche de protection de l'environnement et que les produits de nettoyage sont soumis à l'approbation préalable du maître d'ouvrage. Ces produits seront ISO 14 000 et devront être de nature biologique.

**Ce marché concerne les années scolaires
Années 2021-2022 2022-2023 2023-2024**

N.B : les surfaces indiquées dans les annexes au présent C.C.T.P., sont données à titre indicatif pour permettre d'apprécier l'ampleur des prestations à effectuer et n'engagent pas le maître d'ouvrage quant à leur exactitude.

1.1-1 – Finalités des prestations

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature et de la fréquentation des locaux. La qualité devra répondre à trois critères : aspect, confort, hygiène.

1.1-2 – Repérage et description des installations et des équipements

Les installations et équipements à nettoyer sont désignées dans les annexes 1 et 2 du présent C.C.T.P.

1.2 - NATURE ET PERIODICITE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent marché comprennent :

Sur chaque porte des ouvrages, devront figurer des tableaux attestant de l'heure et de la date du nettoyage ainsi que le nom et la signature des opérateurs. Ces feuilles devront être renvoyés sous forme de fichiers PDF avec la facture mensuelle. Une copie informatique au format PDF sera envoyée aux adresses électroniques suivantes :

gillesmolina@mairie-cazeres.fr et michelcrea@mairie-cazeres.fr

Résumé des prestations, dont le détail est précisé au CCTP.

MENAGE JOURNALIER

_ Le ménage complet sera effectué, dans l'ensemble des locaux, sauf les archives, les locaux à fournitures, produits d'entretien, à savoir :

- aération,

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	3/86	M.CREA

- vidage des corbeilles et nettoyage de celles-ci,
- balayage et lavage des sols en carrelage ou en pierre,
- balayage humide des sols plastiques et ciment,
- aspiration des sols moquetés,
- essuyage de l'ensemble des mobiliers suivants : chaises, fauteuils, bureaux, armoires, téléphones, tables, étagères, et tous autres objets meublants.
- Nettoyage des tableaux
- **nettoyage complet des sanitaires**, désinfection et désodorisation par pulvérisation d'un produit approprié tel qu'il est décrit au présent CCTP (sols, faïences, lavabos, miroirs, nettoyage des robinetteries et accessoires, etc...),
- balayage et lavage de l'ensemble des escaliers,
- essuyage des traces de salissures sur les portes vitrées,
- essuyage des plinthes et des interrupteurs,
- balayage de l'escalier et des rampes d'accès du public et des personnels de l'aile neuve.

MENAGE HEBDOMADAIRE

_ **L'entretien hebdomadaire** comprenant en plus des prestations du ménage journalier :

- l'entretien de l'ensemble des sols plastiques par procédé mécanique,
ce travail sera effectué chaque soir sur une partie des sols afin d'obtenir une rotation hebdomadaire sur l'ensemble des sols plastiques des bâtiments.
- le dépoussiérage des parties hautes,
- le dépoussiérage des radiateurs,
- le nettoyage à l'alcool des appareils téléphoniques,
- le détartrage des cuvettes des toilettes.

GRAND MENAGE DE VACANCES SCOLAIRES

Le grand ménage de vacances scolaires comprend en plus des prestations du ménage journalier :

- l'entretien de l'ensemble des sols plastiques par procédé mécanique,
ce travail sera effectué chaque soir sur une partie des sols afin d'obtenir une rotation hebdomadaire sur l'ensemble des sols plastiques des bâtiments.
- le dépoussiérage des parties hautes,
- le dépoussiérage des radiateurs,

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	4/86	M.CREA

- le nettoyage à l'alcool des appareils téléphoniques,
- le détartrage des cuvettes des toilettes et des lavabos.
- aération,
- vidage des corbeilles et nettoyage de celles-ci,
- balayage et lavage des sols en carrelage ou en pierre,
- balayage humide des sols plastiques et ciment,
- aspiration des sols moquetés,
- essuyage de l'ensemble des mobiliers suivants : chaises, fauteuils, bureaux, armoires, téléphones, tables, étagères, et tous autres objets meublants.

Nettoyage complet des sanitaires, désinfection et désodorisation par pulvérisation d'un produit approprié tel qu'il est décrit au présent CCTP (sols, faïences, lavabos, miroirs, nettoyage des robinetteries et accessoires, etc...),

- balayage et lavage de l'ensemble des escaliers,
- essuyage des traces de salissures sur les portes vitrées,
- essuyage des plinthes et des interrupteurs,
- balayage de l'escalier et des rampes d'accès du public et des personnels de l'aile neuve.

Nettoyage des tapis de sols

Nettoyage complet des locaux de stockage, de locaux d'entretien, des locaux d'archivage, de rangement de matériel pédagogique.

Cas particulier lié à l'apparition d'une épidémie ou d'une pandémie, reconnue par les autorités compétentes en matière sanitaires :

- L'entreprise devra prendre en compte, les obligations réglementaires ou les recommandations émises par ces autorités, afin d'assurer la protection sanitaire des utilisateurs des locaux.
- L'entreprise devra fournir au maître d'ouvrage les nouvelles procédures de travail, ainsi que la liste des produits envisagés, avant toute mise en œuvre.
- L'entreprise devra réagir dans les délais imposés par les autorités sanitaires, pour mettre en œuvre, les méthodes et les produits adaptés à la lutte contre l'épidémie ou la pandémie.

Cas particulier d'une épidémie localisé au groupe scolaire ou école considéré :

- Après en avoir été informé par mail par le maître d'ouvrage, l'entreprise devra fournir au maître d'ouvrage les nouvelles procédures de travail, ainsi que la liste des produits envisagés, avant toute mise en œuvre, dans les 24 heures après

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	5/86	M.CREA

réception du courrier électronique, et mettre en œuvre les procédures et produits dans les 12 heures suivant la réception de l'accord du maître d'ouvrage.

1.3 - PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIELS

Le titulaire du marché devra fournir, dans le délai de 20 jours à dater de la notification de l'acceptation du marché, **la liste des matériels proposés pour l'exécution des prestations**. Cette liste sera accompagnée :

- d'une notice technique précisant notamment la provenance et l'origine de ces matériels,
- des références d'utilisation :

a) Le titulaire devra les présenter à la personne publique sur simple demande verbale, pour vérification de conformité avec les normes et règlements de sécurité. Tout matériel défectueux devra être mis hors service et remplacé par le titulaire, à ses frais. Le branchement simultané de plusieurs appareils électriques sur la même prise, même par l'intermédiaire de fiches multiples sera interdit.

b) Les échafaudages devront obligatoirement être conformes à la réglementation. Les matériels ne devront, en aucun cas, être en contact direct avec les parois verticales. Les extrémités supérieures des échelles et escabeaux seront protégées, leurs pieds seront munis de patins protecteurs.

La personne publique se réserve le droit d'interdire les matériels dont l'utilisation sera susceptible de provoquer des dégradations. Tout dommage causé aux installations et équipements sera mis à la charge du titulaire.

1.4 - PROVENANCE ET QUALITE DES PRODUITS

Le titulaire du lot devra fournir, dans le délai de 20 jours à dater de la notification de l'acceptation du marché, **la liste des produits proposés pour l'exécution des prestations**. Cette liste sera accompagnée :

- d'une notice détaillée précisant notamment la provenance, l'origine et la composition des produits
- d'un procès-verbal d'essai précisant notamment le potentiel hydrogène (pH) et certifiant la conformité des produits à la réglementation en vigueur en matière de biodégradabilité des éléments tensioactifs
- d'un échantillon de référence de ces produits.

La personne publique se réserve le droit d'interdire les produits dont l'utilisation sera susceptible de provoquer des dégradations ou de compromettre la sécurité des usagers. Tout produit rebuté devra être retiré et remplacé par le titulaire, à ses frais.

Tout dommage causé aux installations et équipements sera mis à la charge du titulaire du lot concerné.

Caractéristiques imposées pour le produit nettoyant multi-usage :

Ce produit devra impérativement répondre aux conditions suivantes :

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	6/86	M.CREA

- Le fournisseur sera agréé ISO 14000
- Le produit sera dégraissant, nettoyant, désinfectant, fongicide, et parfumé aux agrumes. Il devra permettre le nettoyage préventif des canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux vannes. Répondant à la norme EN 1276, il sera d'origine biotechnologique et biovégétal. Ce produit sera compatible avec les auto-laveuses, donc il sera non moussant. Le pH sera de 9+/-0,5. Le dosage du produit sera inférieur à 0.4 % et diluable dans de l'eau. Il sera anti allergique pour les personnes et compatible avec les locaux alimentaires.

Le taux de dilution est imposé car la commune met à disposition dans certains locaux des mélangeurs pré-calibrés.

Le titulaire du marché devra fournir le savon et les papiers mains et WC, ainsi que leurs distributeurs. Les distributeurs de savon devront être rechargé par du vrac et non pas des poches ou des recharges préremplies, afin de lutter contre la pollution par des matières plastiques jetables et limiter le volume des déchets produits. Les papiers mains seront conditionnés feuille à feuille, afin de limiter le gâchis et enveloppés d'une ceinture en papier. Les papiers WC en rouleaux, devront être enroulés de sue eux même sans tube, ou à défaut un tube dégradable, dans l'eau, afin de ne pas produire un volume de déchets à évacuer via la collecte mécanisée des ordures et déchets de l'école.

1.5 - ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du travail devra respecter les dispositions ci-après :

1-5-1 : Vacances

Sans objet

1-5-2 : Effectifs

Les effectifs nécessaires à l'exécution des prestations seront fixés par le programme d'organisation établi par le titulaire du lot dans les conditions définies par le règlement de la consultation (RC).

1-5-3 : Protection des installations

Les matériaux combustibles, y compris les emballages en papier, carton, bois, matières plastiques, devront être évacués sans délai des lieux d'exécution des prestations intéressées et au plus tard à la fin de la chaque vacation.

Le titulaire du lot devra éviter toute obstruction ou dégradation des canalisations d'évacuation.

1.6 - INSTALLATION DU CHANTIER

1-6-1 : **Projet d'installation du chantier**

Néant

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	7/86	M.CREA

1-6-2 : Acheminement du matériel et des produits

L'acheminement du matériel et des produits nécessaires à l'exécution des prestations devra être effectué selon les horaires autorisés par la personne publique. Les engins de manutention utilisés devront être munis de bandages caoutchoutés ou de pneumatiques.

Le poids des engins devra être compatible avec la résistance des sols, planchers, terrasses...

Conditions particulières (charges ponctuelles limites, charges réparties limites).

1-6-3 : Stockage du matériel et des produits

Le stockage des produits devra être effectué dans les locaux prévus à cet effet. Il sera limité aux quantités requises pour une période d'un mois. Toute précaution devra être prise pour que les produits ne laissent aucune trace sur le sol. Le stockage en vrac de produits pulvérulents sera interdit.

Aucun matériel ou produit ne devra être abandonné en dehors des emplacements autorisés ou laissé sans rangement après chaque intervention, sous peine de leur évacuation sans préavis par la personne publique et aux frais du titulaire.

1-6-4 : Branchements

a) les fournitures d'énergie électrique et d'eau nécessaires à l'exécution proprement dite des prestations seront assurées gratuitement par la commune de Cazères

b) le titulaire devra **éviter tout éclairage superflu**. En particulier, il veillera à ce que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans ce local, l'éclairage général d'un ensemble de locaux étant proscrit.

Le titulaire devra également prendre toutes dispositions **pour ne pas laisser couler l'eau inutilement**. Il lui appartiendra enfin d'avertir son personnel que l'usage des matériels et équipements que renferment les locaux, notamment des appareils téléphoniques et des machines à photocopier lui est interdit.

Il est imposé au titulaire de veiller dès son départ des lieux à la fermeture des locaux et à l'enclenchement éventuel des alarmes si les locaux en sont équipés. Les clés des locaux seront remises au titulaire du marché contre caution et avec l'engagement de celui-ci de s'exposer au remboursement des serrures et des clés concernés en cas de pertes d'un passe.

2- Interventions programmées.

Le nettoyage journalier sera réalisé du lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire, après les cours et le soutien éducatif. Le vendredi précédent une période de vacances scolaires identifiée ci-après, le ménage ne sera pas fait

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	41/86	M.CREA

N°	Désignation des prestations	Contenu des prestations	Ménage Journalier	Ménage Hebdomadaire	Grand ménage de Vacances	Pandémie ou épidémie	Circulations et préaux	Sanitaires	Classes et RAZED	Dortoirs	Salles réservées aux enseignants	Bureaux	Salles activités (BCD GYM..)	Infirmierie	CLASSES	Locaux techniques et stockage	Ateliers d'enfants
I-11	Nettoyage des poubelle et bacs de tris		X	X	X	X		X									
I-12	Remplacement des sacs poubelles		X	X	X	X		X									
I-13	Alimentation en savon		X	X	X	X		X									
I-14	Alimentation en papier WC		X	X	X	X		X									
I-15	Alimentation en papier essuie mains		X	X	X	X		X									
I-16	Nettoyage du matériel pédagogique primaire				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
I-17	Nettoyage du matériel pédagogique maternelle				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
I-18	Nettoyage des claustrats mobiles				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

4- Généralités concernant les prestations

L'entreprise doit fournir les savons, papiers WC et papiers essuies mains en quantités nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

Sont exclus en périodes scolaires :

- Le nettoyage des outils pédagogiques (crayons etc....)

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	42/86	M.CREA

- Le nettoyage des matériels informatiques
- Le nettoyage des dessous, dos et pieds de mobiliers
- Le nettoyage des jouets, jeux et autres outils de travail éducatif
- Le nettoyage des vitres, hormis les traces de doigts sur les portes d'accès principales au bâtiment
- Le nettoyage de la literie, des portes et vitrerie avec affichage, ou trace de scotch
- La manutention des lits
- Le ramassage des effets personnel oubliés ou non rangés
- Le rangement des matériels et objet non remis à leur place.

En temps de vacances scolaires sont pris en compte en plus des prestations citées à l'article 3 :

- Le nettoyage des jouets
- Le nettoyage des pieds, dessus et dos de chaises et de tables
- Le nettoyage des étagères libres
- Le nettoyage des jouets, jeux et autres outils de travail éducatif
- Le décapage des sols à l'auto-laveuse ou à la mono-brosse
- Le nettoyage des locaux de stockage et d'entretien (sans tri de matériels à garder ou à jeter)

Sont exclus en toutes périodes :

- Le déplacement des armoires, étagères et autres mobiliers lourds pour le nettoyage ou pour le changement de salle
- Le tri des jouets et des jeux et autres matériels éducatifs
- La recherche des matériels ou éléments de jeux, jouets ou matériels éducatifs égarés
- Le nettoyage des jeux et jouets, matériels éducatifs non rangés dans leurs boîtes
- Les jouets et jeux, matériels pédagogiques ne seront pas sortis des boîtes pour être nettoyés.
- Le dépoussiérage des parties hautes (Radiateurs etc...)
- Le nettoyage et le lavage des tableaux, avec le ramassage des craies écrasés et des traces de tampons d'effaçage de tableaux.
- Le nettoyage des vitres au de là de 2m50 de hauteur
- Le nettoyage des vitres non vide de décorations, traces d'adhésifs et accessoires
- Le nettoyage des cours et abords des écoles

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	43/86	M.CREA

Le nettoyage de grandes vacances se fera 15 jours à 10 jours avant la rentrée scolaire

A titre indicatif pour les deux années scolaires sont environ

La quantité de papier WC est de : en rouleaux de 200 feuilles 47 packs.

La quantité d'essuie mains est de : 243 cartons de papier plié en V de 160 feuilles par jeu

La quantité de savons est de : 14 cartons de 10 litres

Ces quantités ne sont pas contractuelles, elles permettent d'appréhender l'importance de la prestation.

Annexe 7

Nom-Prénom	Adresse	Nationalité	Date d'affectation sur le marché	Type de contrat de travail, motif du recours	Date d'embauche déterminant l'ancienneté totale	Taux indemnité d'expérience	Coefficient	Nombre d'heure dans l'entreprise	Nombre d'heures sur le marché	Date dernière visite médicale
AUGUSTE CYNTHIA	2 rue du Comminges 31220 COULABERE	Française	05/09/2011	CDI	05/09/2011	4	AS1A	121,33	121,33	30/09/2017
EL ATTAR RAHMA	place d'Armes Apt 4 Bat B Residence Villebarade 31220 CAZERES	Française	05/09/2011	CDI	05/09/2011	4	AS1A	86,67	86,67	09/03/2017

Objet	Affaire :	Date	Page	Services techniques de CAZERES sur Garonne
CCTP-FS Procédure adaptée	NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES	03/05/21	44/86	M.CREA

Fait à CAZERES Sur Garonne	
le	
Le MAIRE Michel OLIVA	L'entrepreneur